

**ARRETE PORTANT OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
POUR L'ACCES AU GRADE  
d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUE TERRITORIAUX,

Vu le décret 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret sus visé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** - Il est ouvert en 2018 dans le département du Calvados, un examen professionnel pour l'accès au grade D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> CLASSE.

**ARTICLE 2** - La période de retrait des dossiers est fixée **du 5 au 27 Septembre 2017** sur le site Internet du Centre de Gestion du Calvados [www.cdg14.fr](http://www.cdg14.fr) ou dans les locaux du Centre de Gestion, aux horaires habituels d'ouverture ou par voie postale en joignant une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour les envois de 50 à 100g. La demande écrite sera adressée au service concours du Centre de Gestion du Calvados – CS 20052 – 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX.

Les demandes de retrait de dossiers par voie postale insuffisamment affranchis ne seront pas acceptées.

**La date limite de retour des dossiers est impératif au 5 Octobre 2017.**

Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi),

Soit à l'accueil du Centre de Gestion aux horaires habituels d'ouverture.

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la préinscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté.

Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20170710-2017-121-AR  
Date de télétransmission : 13/07/2017  
Date de réception préfecture : 13/07/2017

Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces demandées ou déposés au Centre de Gestion du Calvados - service concours – CS 20052 – 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX, dans les délais impartis.

Les dossiers déposés ou postés hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchis seront systématiquement refusés.

**ARTICLE 3 -** Les épreuves se dérouleront à CAEN ou sa périphérie à partir **du 18 Janvier 2018**.

Les convocations aux différentes épreuves de ces concours et les plans d'accès aux centres d'épreuves ne seront plus expédiés par courrier mais exclusivement disponibles sur l'espace sécurisé de chaque candidat, une quinzaine de jours avant les dates des épreuves. Un courrier électronique sera transmis aux candidats afin de notifier le dépôt de ces documents sur leur espace sécurisé.

Lors d'un dépôt d'un dossier papier et en l'absence de toute adresse mail, la convocation sera adressée par voie postale.

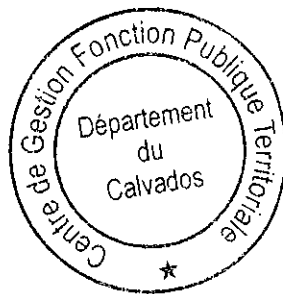
**ARTICLE 4 -** Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite. Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen.

Fait à HEROUVILLE, le 10 Juillet 2017

Le Président :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
- . transmis le :



PO / Le Président,  
La Vice-Présidente,

Patricia FORIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patricia Forin", written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20170710-2017-121-AR  
Date de télétransmission : 13/07/2017  
Date de réception préfecture : 13/07/2017